

## COMMUNE DE WENTZWILLER

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

Le seize août deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 9 août 2016.

Etai<sup>e</sup>nt présents : Yves TROMMER, Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Thierry OTT, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Hervé SCHMITT, Michaële VOGT, Karine WILLAUER ; Angelo PILLERI

Absents excusés : Serge JORDAN, Isabelle KLEIN, Claudia REICH

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 16 août 2016
2. Urbanisme
3. ONF
4. Echange Commune / Golf
5. Travaux divers
6. Informations

#### **1. Procès-verbal de la séance du 16 août 2016**

Le procès-verbal de la séance du 16 août 2016 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

#### **2. Urbanisme**

##### Certificats d'urbanisme

*Cabinet de Maître LANG 61 Avenue du Général de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :*

Section 12 parcelle 28 pour une contenance de 3387 m<sup>2</sup>

Pour un terrain situé 2 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

##### Droit de préemption

*M. & Mme BLENNER André 43 rue de Ferrette 68220 HAGENTHAL-LE-HAUT :*

Section 12 parcelle 28 pour une contenance de 3387 m<sup>2</sup>

à

*SCI SINAPSIS 13 rue de Hagenthal 68220 WENTZWILLER.*

*Mme BURGET Joséphine 187 Burgfelderstrasse CH BALE :*

Section 3 parcelle 306/19 pour une contenance de 853 m<sup>2</sup>

à

*M. BURGERLEISTER Thierry 6 rue de Landser 68300 SAINT LOUIS.*

### Déclarations préalables

*M. WANNER Claude 4 rue de Hésingue 68220 WENTZWILLER :*  
Pour la mise en place d'une clôture.

*Mme FEGA Béatrice 4 rue de l'Ecole 68220 WENTZWILLER :*  
Pour une division en vue de construire.

*M. VOGT André 6 rue des iris 68220 WENTZWILLER :*  
Pour la mise en place d'un carport, un abri de jardin, une terrasse et un auvent.

*M. MARCHAIS Nicolas 6 rue des Vergers 68220 WENTZWILLER :*  
Pour la construction d'une piscine.

### Permis de construire

*GOLF & COUNTRY CLUB BASEL – 68220 HAGENTHAL-LE-BAS :*  
Pour la modification de son permis de construire concernant la dépendance.

## **3. ONF**

### **★ Délibération n° 1:**

#### **Etat Prévisionnel des Coupes pour l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de coupe de bois pour l'année 2017 présenté par l'ONF soit :

#### Bois d'œuvre :

- 81 m3 sur la parcelle 7R
- 70 m3 sur la parcelle Chablis

#### Bois d'industrie, bois de feu :

- 77 m3 sur la parcelle 7R

La recette prévisionnelle nette est de **4'010,00 €**

#### **Devis de coupes 2017**

Travaux d'exploitation pour un montant de 1'210,50 € H.T.

Encadrement du câblage pour un montant de 100,00 € H.T.

Soit un total de 1'310,50 € H.T. ou **1'572,56 € TTC**

#### **Approbation de l'Etat d'assiette 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des explications données par M. le Maire, sur l'approbation de l'état d'assiette,

**DECIDE**, après en avoir délibéré

**D'APPROUVER** l'Etat d'Assiette 2018 ainsi que la proposition de coupes à marteler.

## **4. Echange Commune / Golf**

### **★ Délibération n° 2:**

**Objet**: Echange d'un terrain appartenant à la Commune avec un terrain appartenant au Golf

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire

**AUTORISE** ce dernier à procéder à l'échange suivant et à signer tous documents s'y rapportant :

Echange entre la parcelle 89 section 17 d'une superficie de 232 m<sup>2</sup> située au lieu dit Geissberg appartenant à la Commune de Wentzwiller, avec la parcelle 23 section 15 d'une superficie de 825 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Im Englaender appartenant au Golf.

**EMET** un avis favorable à l'échange ci-dessus

**DECIDE** que les frais notariaux seront à la charge du Golf & Country Club Basel.

## 5. Travaux divers

### ✂ **Stade**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en raison des nouvelles règles de sécurité, il appartient aux communes de réaménager leurs installations sportives pour répondre aux normes en vigueur.

Pour cela la commune peut disposer de différentes aides dont celles de la Région, de la Fédération Française de Football, de la LAFA, de la réserve parlementaire et du Département, pour un coût prévisionnel des travaux de 85'760,00 € H.T.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection et adopte le projet.

Les élus autorisent M. le Maire à faire les différentes demandes de subvention auprès de ces instances.

L'estimatif des différentes aides peut se chiffrer comme suit :

<b>Coût total prévisionnel des travaux :</b>	<b>85'760 €</b>
Diverses aides prévisionnelles :	
Région :	17'152 €
Fédération Française de Foot :	6'087 €
Enveloppe parlementaire :	20'000 €
LAFA (pour l'éclairage) :	4'976 €
<b>Total des aides :</b>	<b>48'215 €</b>
<b>Reste à la charge de la commune :</b>	<b>37'545 €</b>

### ★ **Délibération n° 3:**

#### **Objet : Création d'un stade de football**

Afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité, il est nécessaire de créer un stade de football rue de la Carrière.

**Aussi, Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire :**

**AUTORISE** ce dernier à déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un stade de football pour un montant de **60'876,00 € H.T.**

### ★ **Délibération n° 4:**

#### **Objet : Mise en place d'un éclairage conforme dans le cadre de la création d'un stade de football**

Pour pouvoir finaliser la conformité du stade, il est également nécessaire d'installer un éclairage E5.

Aussi, Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire :

**AUTORISE** ce dernier à déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Ligue d'Alsace de Football Association concernant les travaux d'aménagement d'un éclairage de catégorie E5 pour un montant de **24'884,00 € H.T.**

★ **Délibération n° 5:**

**Objet : Travaux de restructuration et de mise aux normes du stade de football**

Afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité, il est nécessaire de procéder à des travaux d'agrandissement et d'équipement du stade de football.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu les explications de M. le Maire :

**ADOPTÉ** le projet et

**AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier pour une demande de subvention dans le cadre des travaux divers d'intérêt local (TDIL) réservée aux parlementaires pour un coût total prévisionnel des travaux d'un montant de 85'760,00 € H.T.

✂ **Eglise**

Les travaux de rénovation des façades de l'église sont maintenant terminés.

Le montant total des travaux effectués s'élève à 28'101,68 € HT ; montant prévisionnel de la subvention du Conseil Départemental (10% de la dépense) : 2'857 €

✂ **Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)**

Afin d'être en conformité avec la demande de la Préfecture, nous avons dû faire un point de la situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année.

Pour rappel, les travaux 2016 devaient couvrir l'école et le périscolaire pour une estimation des coûts de 8'470 €.

Deux entreprises ont été retenues, l'entreprise Roman de Blotzheim pour les mains courantes – devis validé pour un montant de 1'900 € HT ; et l'entreprise Signest de Saint Louis pour la mise en conformité des escaliers intérieurs et extérieurs – devis validé pour un montant de 4'472,50 € HT.

✂ **Etanchéité de la fontaine au centre du village**

La fontaine « aux trois vierges » nécessite une restauration qui comprend un traitement anti-mousse, une reprise des joints, un recollage des dalles, le coulage d'une barbotine afin de combler les vides sous les dalles creuses, un traitement hydrofuge de l'intérieur de la fontaine et un rejointement de la margelle à l'extérieur de la fontaine.

Montant total de l'opération : 5'676,00 € H.T.

✂ **Remise en état de la partie basse de la rue du 11 Novembre**

Depuis l'installation des éléments en L en contrebas de la construction 1 rue du 11 Novembre et le passage de camions pour la construction de cette nouvelle maison, la partie basse de cette rue est très endommagée. Aussi, le conseil prévoit des travaux de voirie à cet endroit, jusqu'au croisement avec la rue du Ruisseau.

Des courriers vont être envoyés à différents bureaux d'études afin de leur demander leur concours pour le suivi du chantier.

### **✂ Rue des Vignes**

M. le Maire informe les élus que plusieurs riverains de la rue des Vignes se plaignent quant à la voirie en bout de cette rue.

En effet, il y a quelques temps, la municipalité parlait de finaliser le revêtement de la chaussée jusqu'au bout de la rue.

Aussi, M. le Maire souhaite que l'adjointe à la voirie, Mme Karine Willauer finalise ce dossier rapidement.

### **✂ Ralentisseurs rue de Buschwiller**

La commune a investi, il y a plusieurs mois, dans l'achat de coussins berlinois. Ces derniers vont être posés dans la rue de Buschwiller.

### **✂ Abri à sel**

Le stockage du sel de déneigement pose problème à la commune. Une réflexion est ouverte auprès du conseil pour trouver une solution à la manutention des sacs de sel et surtout au stockage pour éviter un gaspillage important suite à la congglomération du sel non utilisé.

Après discussion, il a été choisi de commander le sel en sacs de 25 kgs.

## **6. Informations**

### **Remerciements**

M. Schmitt donne lecture des remerciements reçus des époux Ott Armand et Renée à l'occasion de leurs noces d'or.

### **Permanence Info - Energie**

La prochaine permanence Info-Energie dans notre commune est prévue pour le mercredi 2 novembre 2016 de 8h00 à 12h00 à la mairie.

### **Composition du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération »**

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller communautaire actuel le mieux placé dans l'ordre du tableau du conseil municipal sera appelé à siéger au sein de l'organe délibérant de la nouvelle communauté en qualité de conseiller communautaire titulaire.

Le suppléant pourra participer, en l'absence du conseiller titulaire, avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant. Ce suppléant sera le premier conseiller communautaire actuel qui suit le conseiller titulaire dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

### **Départ à la retraite de M. Lang Jeannot – employé communal**

M. le Maire informe les élus que M. Lang Jeannot a fait part à la commune de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2017.

Des démarches ont été entreprises auprès de Pôle Emploi afin d'obtenir des candidatures en tant « qu'emploi aidé ».

### **Rapport d'activité des Brigades Vertes**

M. le Maire informe les élus que le rapport d'activité des Brigades Vertes est disponible auprès du secrétariat.

#### Journée citoyenne et journée de plantations

M. le Maire informe les conseillers du décompte effectué pour les repas lors de la journée citoyenne et de la journée de plantations. Le montant dépensé par personne s'élève à 11 euros.

#### Fête de Noël du 3<sup>ème</sup> âge

M. Pascal Grenouillet, 3<sup>ème</sup> adjoint rappelle que la fête de Noël des seniors aura lieu le 4 décembre 2016 à 12h00 au Club House du Stade. La commission des fêtes se réunira le mercredi 26 octobre 2016 à 18h30 afin de régler les derniers détails pour une bonne organisation.

#### Cercle d'histoire du Buchholtz

M. le Président de cette association – Jean-Pierre Kurtzemann – nous demande la rédaction d'un article sur l'évolution de l'urbanisme dans notre village afin d'illustrer encore d'avantage la vie de notre village dans le livre sur Wentzwiller à paraître.

#### Banque alimentaire édition 2016

Les 25 et 26 novembre 2016, la commune de Wentzwiller d'associera à la cette cause nationale.

Le 25, les enfants de l'école récolteront des denrées alimentaires non périssables qu'ils amèneront à la mairie.

Le 26, les conseillers tiendront une permanence dans le local des pompiers de 14h00 à 18h00 pour accueillir les donateurs du village.

#### Visite de la centrale nucléaire de Fessenheim

M. Pascal Grenouillet, 3<sup>ème</sup> adjoint, organise pour les conseillers municipaux qui le désirent, une visite de la centrale nucléaire de Fessenheim le 2 mars 2017 de 17h00 à 20h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

OTT Thierry

WANNER Rémi

SCHMITT Hervé

VOGT Michaële

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo